

prés de la table ; ou que les valets ne fussent pas servis comme les maîtres ?

*Justice
éternelle,
invariable,
qui donne
tôt une
chose
qu'autre.*

Voilà à peu près comme sont ceux qui trouvent mauvais que des choses qui ont été permises aux Justes des premiers siècles ne le soient plus aujourd'hui ; & que Dieu, selon la diversité des temps, ait ordonné autre chose à ceux-là, & autre chose à ceux-ci ; quoique la justice à quoi les uns & les autres se sont conformez ait toujours été la même. Car pourquoi sont-ils choquez de cette diversité, eux qui voyent dans un même corps que ce qui convient à une partie ne convient pas à l'autre ; & dans un même jour que ce qui est permis le matin est défendu l'après-dinée ; & dans une même maison qu'on laisse & qu'on fait même faire de certaines choses dans un endroit qu'on défend & qu'on ne souffriroit pas dans un autre ?

Au lieu donc que la justice en elle-même ne peut ni changer ni varier, les temps à quoi elle préside, changent & se succèdent les uns aux autres, parce que telle est la nature des temps ; & comme la vie des hommes est trop courte, & l'étendue de leur esprit trop bornée pour embrasser celle de tous les siècles, & pour voir le rapport de ce qui convenoit à des temps & à des nations dont ils n'ont point de connoissance, avec ce qui convient à ce qu'ils ont devant leurs yeux ; ils sont choquez de la différence qu'ils trouvent entre l'un & l'autre ; eux qui ne le sont point, & qui s'accoutument même fort bien de celle qu'il y a entre ce qui convient, aux différentes parties d'un même corps, ou aux différentes heures d'un même jour, ou aux divers endroits, & à la différente qualité des personnes d'une même maison.

14. Voilà à quoi je n'avois point encore pris garde, quoique j'eusse devant les yeux mille choses qui auroient dû m'en faire appercevoir. Car quand je faisois des vers il ne m'étoit pas permis